

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'environnement,  
du développement durable  
et de l'énergie

**SAISINE RECTIFICATIVE AU PROJET DE DÉCRET n° du**

relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut accord » sur le fondement du 4<sup>e</sup> du I de l'article 21 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations relevant du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVX1418954D/Rose-2

-----

[...]

**ANNEXE**

**Liste des demandes**

<b>N°</b>	<b>Demande</b>	<b>Dispositions</b>	<b>Délai particulier de naissance de la décision implicite de rejet</b>
-----------	----------------	---------------------	---

[...]

**Code de l'environnement**

[...]

<b>Livre IV : Patrimoine naturel</b>			
31	Demande de dérogations aux mesures de protection du patrimoine naturel	4 <sup>e</sup> de l'article L. 411-2 Articles R. 411-6 à R. 411-14	
32	Demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de spécimens d'espèces normalement interdites d'introduction	II de l'article L. 411-3	6 mois (article R. 411-38)

33	Demande d'autorisation pour les activités énumérées à l'article L. 412-1, à l'exception des demandes d'autorisation de détention dans une installation d'élevage d'agrément	Article L. 412-1  Article R. 412-2	
34	Demande ce certificat de capacité	Article L. 413-2	
35	Demande d'autorisation d'ouverture d'établissement détenant de la faune sauvage captive	Article L. 413-3 Articles R. 413-8 et R. 413-23	5 mois
36	Demande d'autorisation de déplacement d'un poste fixe de chasse de nuit au gibier d'eau	Article L. 424-5 Article R. 424-19	
37	Demande d'autorisation de pratiquer une chasse traditionnelle	Article L. 424-4	
38	Demande d'autorisation individuelle de chasse à tir hors période d'ouverture de droit commun	Article R. 424-8	
39	Demande d'agrément des piégeurs	Article R. 427-16  Arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement	
40	Demande d'autorisation de destruction d'animaux nuisibles à tir ou par chasse au vol	Articles R. 427-18 et R. 427-25	
41	Demande d'autorisation pour la pêche de l'anguille	Articles R. 436-65-3 à R. 436-65-5	

[...]